

Le 29 août 2017

Monsieur Jean Lacoursière
[REDACTED]
Québec (Québec) [REDACTED]

N/Réf. : 17 07 24 0933

Objet : Documents relatifs à la contamination du bassin Louise

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande parvenue à notre bureau le 24 juillet 2017 concernant l'obtention de renseignements relatifs à l'objet cité en rubrique, nous vous informons qu'en vertu de l'article 47 paragraphe 3 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* dont nous vous joignons copie dudit article pour votre information, nous ne retraçons aucun document à cet égard donc, nous ne pouvons donner suite favorablement à votre requête.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La substitut au responsable de l'accès,



Sylvie Dolbec

/ml

p.j.

De:
Envoyé: 28 août 2017 14:22
À:
Objet: RE: repera-0933.doc (RAPPEL)

La dernière fois que j'ai entendu parler de telles analyses, c'est lorsque j'étais directeur d'un laboratoire privé (autour de 1992). Nous avions la Ville de Québec comme client. Toutefois, ce laboratoire a fermé ses portes en 2000. Il n'y a aucune trace de ces résultats d'analyses au laboratoire de la Division de la qualité de l'eau.

Division de la qualité de l'eau
Service du traitement des eaux
Ville de Québec
214, avenue Saint-Sacrement, suite 210
Québec (Québec)
G1N 3X6